

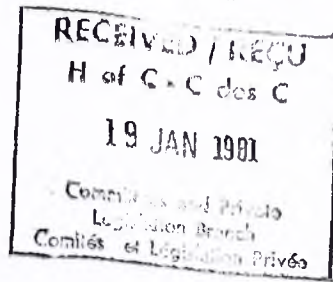


Frères du Sacré-Coeur

Administration provinciale

228, RUE CHAPEL

OTTAWA, ONTARIO K1N 7Z3



Ottawa, Ontario,
Le 15 janvier 1981.

MM. les Membres du comité mixte du Sénat et de la
Chambre des Communes sur la Constitution.

Messieurs,

Je viens de prendre connaissance du mémoire que, tout récemment vient de vous présenter l'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES .

Je l'ai aussi fait parvenir aux membres de la Corporation dont je suis le Président, Corporation composée surtout de professeurs et d'administrateurs d'écoles.

Nos membres sont tout à fait D'ACCORD sur les remarques faites à votre Comité sur les lacunes du projet de Constitution. En gros, il revient à dire que le texte de la Constitution lui-même demeure dans le vague et laisse trop de place aux interprétations et à la jurisprudence qui finit toujours par céder aux groupes de pression lesquels, assez souvent, fait d'autant plus de bruit qu'ils sont peu représentatifs de la population.

Nous endossons donc les recommandations que vous fait ce mémoire et nous formons le voeu que la Constitution future soit claire, non équivoque, en ce qui a trait aux droits des catholiques et des minorités quant à leurs écoles.

Nous vous remercions, messieurs, du soin que vous mettez à bien étudier ce point délicat mais important dans un pays de tradition chrétienne.

Vos bien dévoués,

Les membres de "The Corporation of the
"Brothers of the Sacred Heart of Ontario",
par F. Jacques Rondeau, s.c. Président.